



## COMPTE RENDU DU CERCLE DES “CITOYENS DE L’EAU”

### REUNION DU 15 NOVEMBRE 2022

#### Présents :

**Lucie BAUDOIN** – Citoyenne d’ARDIN ;

**Olivier COLLON** – Représentant du Comité Départemental de Spéléologie ;

**Yves VEILLON** – Représentant de l’Association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) ;

**Jean-Paul CHAUSSONNEAUX** – Maire de POMPAIRE et délégué du SECO ;

**Claude MEUNIER** – Citoyen GERMOND-ROUVRE, Membre groupe Consom’acteurs du CSC Val d’Egray ;

**Jean-Nicolas DUMONT** – Animateur agricole Re-Sources au SECO ;

**Nicolas MOREAU** – Animateur du programme Re-Sources au SECO ;

**Dominique MEEN** – Maire de VOUHÉ et Vice-Président du SECO ;

#### Excusés :

**Régis GUILLOTEAU** – Adjoint au Maire de SAINT-REMY et Vice-Président du SECO ;

**Didier LEMOTHEUX** – Citoyen STE-OUENNE, Membre du groupe Consom’acteurs du CSC Val d’Egray ;

**Pierre MERY** – Directeur du SECO ;

**Yoann AYRAULT** – Technicien au service Usines du SECO ;

### ORDRE DU JOUR

- **Sujet de forme : projet d’article que le SECO transmet aux communes pour leur bulletin municipal.**
- **Sujet de fond : la tarification de l’eau**

**Secrétaire de la séance :** Dominique



## Projet d'article pour bulletin municipal

Elaboration d'un flyer, de type article destiné aux collectivités, avec comme objet d'informer les usagers de l'évolution de l'eau de nos champs captant par rapport au climat (sécheresse, inondations) et de l'influence de la Sèvre.

Le syndicat Vendée-Eau a été donné comme exemple.

Voir le lien : <https://www.vendee-eau.fr/letat-de-la-ressource/>

## La tarification de l'eau

### Tarification domestique

Sujet des résidences secondaires : quel comportement doit-on adopter ?

Pour les familles les plus défavorisées, faut-il appliquer une base de calcul avec le quotient familial ?

Ou, doit-on plutôt agir sur le comportement (sobriété / gestion) ?

Faudrait-il distribuer des économiseurs d'eau ?

A l'issue des échanges, une proposition de tarifs par tranches est faite :

Tranche 1 : tarif très faible jusqu'à 40 m<sup>3</sup>

Tranche 2 : tarif « normal » de 40 à 100 m<sup>3</sup>

Tranche 3 : tarif d'équilibre au-delà de 100 m<sup>3</sup>.

Lucie présentera cette proposition aux élus lors d'une prochaine réunion de bureau.

### Tarification professionnelle

La définition du statut professionnel a été abordée. Comment le repérer ? peut-on utiliser le SIRET ou le code NAF / APE ?

Est-ce légal ?

Est-il possible de faire un relevé de consommation d'une entreprise sur 10 ans afin d'avoir une base ?

Fin de la séance à 20h30.

**La date de la prochaine réunion du cercle sera définie suite à un sondage proposé aux membres.**